

*Béhoust*



• AVRIL 2023 •

# LA GAZETTE DE BÉHOUST

[WWW.BEHOUST.FR](http://WWW.BEHOUST.FR)





# Chères Béhoustiennes, chers Béhoustiens.

Pour cette année 2023, nous pouvons former l'espoir de reprendre une vie normale et, conjuguer au passé toutes les difficultés qui ont largement perturbé tous nos concitoyens par cette crise sanitaire sans précédent.

C'est grâce à une mobilisation permanente du monde médical que cette crise a été surmontée et nous ne pouvons que leur rendre hommage.

Pour ce qui concerne Béhoust, l'année 2022 a été l'occasion de réaliser les projets qui nous tenaient à cœur tant pour le bien-être de nos enfants que pour la sécurité de l'ensemble de la population.

Pour le bien-être de nos enfants, nous sommes ravis d'avoir pu leur offrir un confort par la création d'une seconde classe dotée de moyens informatiques performants. L'effectif est désormais de 45 élèves ce qui est de nature à nous rassurer quant à la pérennité de notre école villageoise.

Pour la sécurité, nous avons réalisé divers aménagements routiers destinés à limiter la vitesse dans la traversée du village d'une part, et stabilisé les trottoirs pour assurer un cheminement piétonnier paisible d'autre part.

Tout cela ne doit pas nous faire oublier que le contexte international s'est assombri entraînant par la même occasion des difficultés financières tant pour chacune et chacun d'entre nous, que pour les communes qui se voient désormais impactées par la diminution sensible des ressources étatique, régionale, départementale et communale.

Il nous appartient donc d'être vigilant, et de participer nous-mêmes à l'effort collectif, notamment par la réduction de nos consommations énergétiques personnelles mais aussi communales par la réduction de l'éclairage public, et des travaux d'isolation thermique et phonique que nous réaliserons dans le cadre de l'aménagement du foyer rural.

Je me dois de vous informer que le préfet a pris un arrêté visant à réduire l'utilisation de l'eau, à raison de la constatation de la baisse du niveau de la nappe phréatique.

Je ne doute pas qu'ensemble nous réussions à surmonter les challenges qui nous sont imposés.

Bien à vous

**Guy PELISSIER**  
Maire

Pour être informés en temps réel, notamment sur des évènements ponctuels

Rejoignez-nous sur le compte **Facebook** **La Gazette de Behoust**



## Bulletin municipal de Béhoust

Mairie ouverte : mardi 17h30-19h et samedi 10h-12h

📍 1 Pl. du Village, 78910 Béhoust  
☎ 01 34 94 67 70

✉ secretariat.behoust@orange.fr  
🌐 www.behoust.fr

<b>.01</b> <b>LE BIEN VIVRE ENSEMBLE</b> PAGE • 4	<b>.05</b> <b>CIRCULATION / SÉCURITÉ / TRANSPORT</b> PAGE • 10
<b>.02</b> <b>CÉREMONIES, ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE</b> PAGE • 5	<b>.06</b> <b>ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ</b> PAGE • 12
<b>.03</b> <b>VIE DE L'ÉCOLE</b> PAGE • 8	<b>.07</b> <b>RECENSEMENT / ÉLECTIONS</b> PAGE • 13
<b>.04</b> <b>TRAVAUX / URBANISME</b> PAGE • 9	<b>.08</b> <b>INFORMATIONS PRATIQUES</b> PAGE • 14

## Dans nos jardins

L'été 2022 très chaud a favorisé le développement d'insectes particulièrement dangereux. Les chenilles processionnaires ont fait leur apparition dans les Yvelines.

La chenille processionnaire est recouverte de poils de soies urticants et allergisants pour l'homme et l'animal. Dans notre secteur il existe deux sortes de chenilles processionnaires, celle du chêne urticante du printemps à l'été, et celle du pin urticante de l'automne au printemps.

Si le nuisible du chêne reste dans l'arbre en attendant de se transformer en papillon, celle du pin descend des arbres et s'enfouit dans le sol en attendant la métamorphose.



Rue du Moutier nid de chenilles processionnaires du pin

On les appelle chenilles "processionnaires" en raison de leur mode de déplacement. En effet, ces petits insectes velus qui se nourrissent des arbres avancent en une file indienne pouvant s'étendre sur plusieurs mètres.

Les micro-poils présents sur le dos de l'insecte sont très volatiles et urticants

Le danger est également présent chez les animaux de compagnie. Un chien, un chat, un cheval qui aurait léché sa piqûre ou l'insecte, risque une nécrose de sa langue s'il ne reçoit pas rapidement un traitement à base de corticoïdes.

Après une piqûre, il est recommandé de laver abondamment à l'eau, sans frotter.

Pour se débarrasser des nids accessibles utiliser un échenilloir, en particulier pour les chenilles du chêne, brûler les nids tombés au sol.

Pour les chenilles processionnaires du pin, il faut cercler les troncs des arbres infestés de nids, les éco

pièges évitent aux chenilles d'atteindre le sol où elles comptent s'enfouir lors de leur procession, pour se transformer en chrysalides. Elles sont guidées vers une collerette qui les entraînent dans un sac rempli de terre. Ces éco pièges sont désormais en vente dans les jardinerie et magasins de bricolage

Un dernier conseil écolo, encouragez la présence de mésanges dans votre jardin en y installant des nichoirs adaptés (trou d'envol de 28 mm ou 32 mm selon les espèces). L'hiver, elles consomment jusqu'à 40 chenilles par jour.

Florent Malépart

## Animaux

### BRUIT

Article 12 de l'arrêté préfectoral des Yvelines n° 2012 346/0003 relatif à la lutte contre le bruit (vous pouvez retrouver l'intégralité dudit arrêté sur le site internet de la mairie de la commune rubrique Vivre à Béhoust/Environnement) :

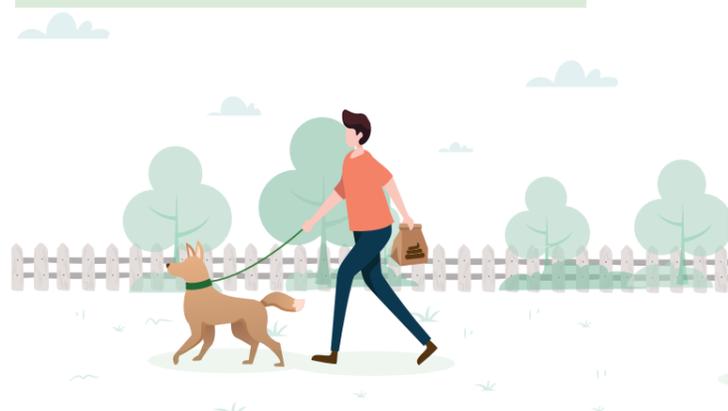
Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

### DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, nous demandons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne souille pas les trottoirs de leurs déjections. En effet, les déjections canines sur les trottoirs sont particulièrement désagréables, en outre elles favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chutes. Munissez-vous d'un sac plastique et ramassez les déjections de votre animal !

À noter l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2° classe.

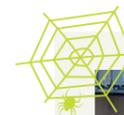


## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022 SOUS LE SOLEIL

Les cérémonies du 8 Mai 2022 et du 11 Novembre 2022 se sont déroulées sous le soleil en présence de nombreux Béhoustiens. Les représentants des Anciens Mobilisés, les membres du Conseil Municipal, les porte-drapeaux, et les jeunes Béhoustiens ont écouté le message du ministre des Armées lu par Monsieur le Maire, ils ont assisté au dépôt de gerbes et à l'appel aux morts.

La Marseillaise a été chantée par les grands et les petits, accompagnés par l'Harmonie de Montfort-l'Amaury, qui comme chaque année termine son tour des villages à Béhoust. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

À l'issue de ces commémorations, comme le veut la tradition la Mairie a offert un vin d'honneur à toute l'assemblée dans la salle du conseil.



Départ du foyer pour fêter Halloween

## HALLOWEEN 2022

Les rues de Béhoust se sont remplies de petits monstres bien déguisés. Avec leurs masques et déguisements, ils étaient à la recherche de friandises et bonbons qu'ils ont réclamés aux Béhoustiens lesquels se sont pliés gentiment à cette tradition qui est d'origine celte.



Un petit Kir dehors avant le méchoui



Les culottes d'agneaux sur la braise

## FÊTE DE LA RENTRÉE MECHOUI

Le dimanche 11 septembre 2022, retrouvailles dans la salle des fêtes de Béhoust pour le traditionnel méchoui. Après deux années perturbées par le Covid, près de 200 Béhoustiens se sont retrouvés autour du méchoui préparé par l'équipe municipale.

Au menu Kir d'invitation, culottes d'agneau cuites sur la braise, fromage dessert et café.

Petits et grands se sont installés dans la grande salle du foyer et la nouvelle cantine de l'école.



Béhoustiens dans La salle des fêtes



Crèche réalisée par les enfants de Béhoust pour la veillée de Noël

# NOËL

Afin de garder l'esprit de Noël les enfants de Béhoust accompagnés de leurs parents ont construit une crèche dans l'église de Béhoust.

L'église Saint-Hilaire étant ouverte tous les jours, chacun a pu s'y retrouver pour célébrer Noël.

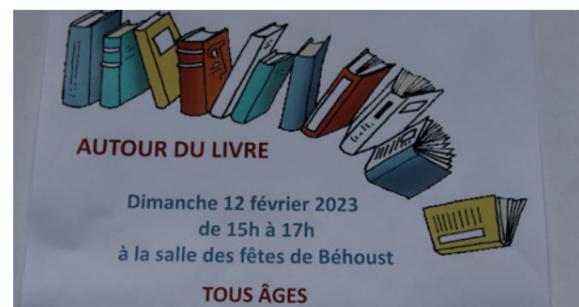
*Elisabeth Dufaud*

## AUTOUR DU LIVRE

Les Amis de Bois Houx ont organisé le dimanche 12 février 2023 un après-midi AUTOUR DU LIVRE. Un moment convivial, pour échanger sur votre dernière lecture, votre coup de cœur, ou vos livres préférés.

Une occasion d'écouter des histoires, des contes, des extraits de théâtre, Répondre à des quizz, Jouer au détective, Troquer des livres...

Cette rencontre s'est terminée autour d'un goûter offert par les Amis de Bois Houx.



### AUTOUR DU LIVRE

Dimanche 12 février 2023  
de 15h à 17h  
à la salle des fêtes de Béhoust

TOUS ÂGES



## RECONTRES INTERGENERATIONNELLES

La municipalité et l'École de Béhoust ont eu le plaisir d'organiser une rencontre intergénérationnelle qui s'est déroulée le 17 février dernier au sein du Foyer. Une dizaine de Béhoustiens ont ainsi pu venir partager un après-midi avec les élèves de maternelle et de primaire.

Après un chant des maternelles et une prestation théâtrale, tous se sont retrouvés autour de multiples ateliers de jeux organisés par l'équipe éducative (scrabble, dominos, kapla, loto, cartes, etc...).

Le goûter, offert par la Mairie, a ensuite été l'occasion de fêter les anniversaires des enfants nés en janvier et février ainsi que celui de M. HOURDE qui a soufflé ses 80 bougies à leurs côtés !

Ce moment de partage initié par Julie LAMBLLOT et Florent MALEPART, d'échange et de convivialité qui a ravi petits et grands, devrait être renouvelé d'ici la fin de l'année scolaire !

## REPAS DES ANCIENS

Depuis 2020 nous n'avons pas pu nous retrouver pour le traditionnel repas des anciens. Le dernier repas s'était déroulé en 2019 à La Maisons des Bois de Sainte Appoline.

Vous nous avez manqué, mais la tradition doit perdurer, vous serez informés en temps utile de la tenue du prochain repas des anciens.



## VIDE-GRENIERS

Les amis de Bois Houx reprennent du service !

En effet, la commission des fêtes a repris ses activités mi-octobre.

Nous vous avons retrouvé lors du vide-greniers du Dimanche 2 avril 2023. Vous étiez nombreux dans le froid mais aussi dans la bonne humeur !

Nous envisageons également de proposer un (ou des) animation(s) avant l'été. Vous serez informés via la page Facebook « La Gazette de Béhoust » et par flyer dans votre boîte aux lettres.

À très bientôt.

*Maryse Baradat,  
Elisabeth Hourdé.*

## TAEKWONDO REPRISE EN MARS 2023

L'Association du Taekwondo de Béhoust présidée par Pierre Guévar est toujours existante. Malheureusement la salle du foyer où se déroule les cours de Taekwondo a été occupée en 2022 par une des classes de notre école primaire. En effet les travaux nous ont contraints de transférer une des 2 classes dans le foyer, mais depuis début mars, nous sommes ravis d'accueillir à nouveau les jeunes béhoustiens pour l'exercice de leur sport favori.



## PAQUES OU PAS CAP ? LES ŒUFS DE PÂQUES ONT DISPARU À BÉHOUST

Nous vous avons retrouvé à travers un jeu de piste et une chasse aux œufs ouverts à tous les enfants qui se sont réjouis !

*Julie Lamblot*



## TENNIS MUNICIPAL

Même si le court du tennis municipal n'est plus de la première jeunesse, il peut accueillir en pleine nature les amateurs de tennis dans un cadre naturel reposant.

Nous renouvelons la carte d'abonnement gratuite pour la saison 2023 pour tous les Béhoustiens jeunes et moins jeunes.

À partir du mois de mars 2023, vous pourrez retirer en mairie la carte famille gratuite pour l'année 2023.

Vous pourrez mettre cette carte en place sur le tableau de réservation du tennis.

Parents venez encadrer et jouer avec vos enfants, dans un cadre champêtre au milieu de la nature.

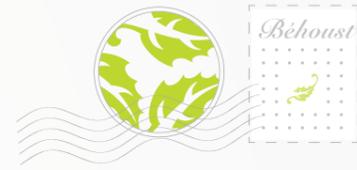
À vos raquettes et bonnes parties.

## Le mot de la Directrice

L'École de Béhoust accueille désormais les élèves de petite section. M<sup>me</sup> Tassel, remplacée en ce début d'année par M<sup>me</sup> Calméjane, enseigne aux vingt-deux élèves de petite section, moyenne section, grande section et CE1. Elle est assistée toute la journée de son ATSEM, M<sup>me</sup> Jarry. M<sup>me</sup> Marissal conserve la direction de l'école et enseigne aux vingt-trois élèves de CP, CE2, CM1 et CM2.

Le protocole sanitaire des écoles ayant été allégé durant l'été, les élèves de l'école ont pu, de nouveau, connaître une rentrée sans masque. Ils doivent cependant continuer à respecter au maximum les gestes barrières afin d'éviter toute propagation trop importante du virus de la Covid.

Rentrée école primaire de Béhoust  
jeudi 1 septembre 2022



Le 7 octobre au matin, tous les enfants de l'école ont eu la joie de pouvoir visiter le château de Béhoust. Ils ont pu y admirer l'architecture des bâtiments, se promener dans les allées du parc dans lesquelles les élèves de la classe des petits ont ramassé les trésors de l'automne et, enfin, échanger avec la gérante du château (que nous remercions vivement de nous avoir accueillis) sur quelques faits historiques liés au château.

Le 13 décembre au soir, les conditions sanitaires nous ont permis de réunir de nouveau toutes les familles autour d'un buffet dinatoire à l'issue du traditionnel « spectacle de Noël » préparé par les enfants. À cette occasion, quelques chants ont été entonnés et quelques danses ont pu être admirées.

**Laetitia Marissal**  
Directrice de l'École de Béhoust

## Le mot des Parents d'élèves

La rentrée 2022-2023 fut riche en changements notamment avec l'agrandissement des locaux de l'école et l'accueil des petites sections. Le périscolaire a également été réorganisé avec de nouvelles modalités d'inscription via un site en ligne, la mise en place d'une étude surveillée pour les primaires et un nouveau partenariat avec le centre de loisirs de La Queue les Yvelines pour l'accueil des Béhoustiens le mercredi et durant les vacances scolaires. Un grand merci aux enfants, aux parents ainsi qu'à toute l'équipe pédagogique, périscolaire et municipale pour avoir contribué à la réussite de ces projets.

Les élèves nous ont offert un spectacle de Noël chaleureux et convivial à l'image de l'école de Béhoust et plus largement de notre village.

**Julie Lamblot**



## Construction de la nouvelle salle de classe

Les travaux ont débuté au mois de janvier 2022, pour se terminer en août 2022, cette deuxième classe a donc été opérationnelle pour la rentrée du Jeudi 2 Septembre 2022.

Cette création a permis de libérer la salle de classe située à l'entrée du foyer, qui est désormais utilisée par les petites sections de maternelle, pour la sieste.

La grande salle du foyer est toujours occupée par la cantine du midi, les garderies du matin et du soir et aussi pour le sport intra-muros.



## Agrandissement de la salle polyvalente

Le méchoui a confirmé que notre salle polyvalente pour avoir été peut-être surdimensionnée en 1992 est devenue en 2023 d'une capacité pour le moins limitée, voire sous-dimensionnée.

Dans la Gazette précédente nous avons évoqué son agrandissement, non seulement pour les raisons précitées mais aussi du fait que le foyer est désormais occupé en totalité par l'école. Cette première tranche de travaux étant terminée, la municipalité travaille désormais sur les plans d'agrandissement d'isolation thermique et acoustique de la salle des fêtes.

**En raison des prochains travaux de la salle polyvalente, celle-ci n'est pas disponible à la location.**



*La nouvelle  
salle de classe*



## Urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le dépôt de vos autorisations d'urbanisme se fait uniquement sur le service en ligne sécurisé le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).

### Comment faire ?

- ➔ Je me connecte sur le site de la commune : [www.behoust.fr](http://www.behoust.fr).
- ➔ Je clique sur urbanisme puis sur formulaires pour accéder au GNAU,
- ➔ Je crée mon compte en 3 clics,
- ➔ Je clique sur le type de dossier que je souhaite déposer et je me laisse guider.

Ce service en ligne outre le fait qu'il garantisse une instruction plus rapide de vos demandes d'urbanisme participe à réduire le gaspillage de papier. Un geste simple et écologique pour le bien-être de notre planète !

500 feuilles imprimées

- ⊖ 7,25 kg CO<sub>2</sub>
- ⊖ consommation d'un ordinateur pendant 27 jours en veille
- ⊖ 42 km en voiture.

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous avez la possibilité de le préparer en amont en vous connectant à AD'AU (Assistance pour Demande des Autorisations d'Urbanisme), qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- ➔ Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
- ➔ Insérer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- ➔ Anticiper votre calendrier de réalisation

## Circulation et sécurité Rue du Nid de Geai

La circulation sur le CD42 qui traverse notre village est de plus en plus importante (jusqu'à 3000 véhicules/jour). Les radars informatifs installés Rue du Nid de Geai et Rue de Coudreuse n'étaient pas suffisants pour le respect des 50 Km/h dans la traversée de notre village.

Courant 2022, la municipalité a implanté une série « d'écluses » pour limiter la vitesse des véhicules et garantir la sécurité des riverains.



Écluse Rue du Nid de Geai



Trottoir et places de parking

## Stationnement rue de la Masse

Pour des raisons de sécurité, au début de la Rue de la Masse, des places de parking ont été matérialisées. Elles ont permis d'éviter les stationnements inappropriés tout en ralentissant la circulation.

Malgré ces dispositions nous avons constaté que certains véhicules, en cas de forte affluence, se garaient en dehors de ces places matérialisées. Nous demandons à ces conducteurs d'éviter ces stationnements sauvages et aux riverains qui le peuvent, de garer leurs véhicules à l'intérieur de leurs propriétés respectives.

Le parking de la Mairie est également à votre disposition. Vous pouvez garer vos véhicules sur ce parking en toute sécurité et en toute légalité.

## Carrefour Rue du Moutier/ Allée de la Porte des Champs

La jonction entre l'Allée de la Porte des Champs et la fin du sens unique de la Rue du Moutier est délicate car l'espace est insuffisant. Les alignements ont été modifiés, en particulier une reprise de terrain sur une parcelle appartenant à la Mairie. Les mètres étaient sur place en vue d'aménagements ultérieurs à déterminer.



Carrefour Rue du Moutier / Allée de la Porte des Champs

## Transport

Dans notre zone rurale le transport est une priorité, nous vous rappelons ci-dessous l'offre de transport proposée sur Béhoust, aux 2 lignes régulières (2 et 67) qui desservent notre village, deux autres possibilités de transport sont proposées aux Béhoustiens : le TàD (Transport à la Demande) et le Rézo Pouce.

### Le TàD

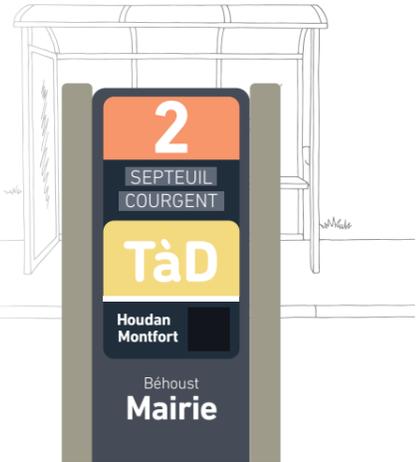
Le dispositif de transport à la demande (TàD Houdan-Montfort) mis en place par Transdev Houdan, s'adapte à vos horaires, de 9h30 à 15h30 en semaine et de 9h à 19h le samedi.

En complément des lignes régulières vous pouvez réserver une ou plusieurs places dans un véhicule TàD (5 places max)

Simple et pratique : accessible en 1 heure sur simple appel téléphonique (0970 80 96 63) ou démarche en ligne ([tad.idfmobilité.fr](http://tad.idfmobilité.fr)) et réservable 1 mois à l'avance, vous sélectionnez votre arrêt de départ et votre arrêt d'arrivée, ainsi que l'horaire souhaité.

Coût de la course : Pass Navigo et/ou 2€, ticket vendu à bord. Gratuit pour les moins de 4 ans et pour les plus de 75 ans se rendant sur les centres de vaccination.

Pour notre village les points desservis se situent face à la Mairie de Béhoust et Rue du Moutier.



## Rezo Pouce

Faire de l'autostop en toute sécurité, de façon organisée, voilà l'objectif de RézoPouce auquel la commune de Béhoust a adhéré.

Le principe : les passagers munis d'une fiche de destination estampillée Rézo Pouce se rendent à un arrêt « Arrêt sur le pouce » sans prise de rendez-vous préalable, à charge pour le conducteur du véhicule identifié par un macaron de s'arrêter et ainsi partager sans frais l'usage de son véhicule.

Découvrez comment ça marche sur

[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)



Sur notre commune 3 arrêts sont répertoriés

Rue de Coudreuse (Sens Garancières/Orgerus)

Rue du Nid de Geai à hauteur de l'église (sens Orgerus/Garancières)

Rue du Moutier (Au niveau de l'arrêt de bus)



## Collecte des déchets ménagers

Fin 2022 vous avez reçu dans votre boîte aux lettres le FLASH INFO du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets (SIEED), ce document précisait la modification des jours de collecte en porte à porte pour les déchets ménagers, les emballages et les déchets verts.

**POUBELLE VERTE**  
Collecte déchets ménagers

**LE JEUDI (MATIN)**

**POUBELLE JAUNE**  
Emballages, cartons, journaux

**LE JEUDI (MATIN)**

*à partir du 6 avril*

**Reprise de la collecte des DÉCHETS VÉGÉTAUX**  
Ramassage des déchets verts

**LE JEUDI (APRÈS-MIDI)**

- Les déchets verts uniquement herbes, feuilles et brindilles, doivent être obligatoirement mis dans le bac spécifique marron de 240 litres qui vous a été distribué en 2022. Les branches de 1,5 m de long et 5 cm de diamètre devront être assemblées en fagots (5 fagots maximum) et déposés à côté du bac.
- Les autres gros déchets verts devront être apportés en déchèterie (souches, grosses branches...).

Les poubelles sont à sortir la veille au soir, et doivent être rentrées le plus rapidement possible après le ramassage.

Respecter ces consignes, c'est assurer un peu plus de sécurité pour les piétons, et préserver l'environnement et l'esthétique de notre village.



## Encombrants

**Comme en 2022 la collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous.**

Chaque foyer bénéficiera de deux collectes d'encombrants par an.

**Pour prendre rendez-vous :**

- Sur le site : [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)  
> espaceparticulier
- Ou téléphoner au **01 34 86 65 49** puis taper 2.

## Déchèterie de Garancières

La déchèterie de Garancières est réouverte au public. Modernisée, agrandie et plus fluide elle permet de recevoir vos déchets triés dans des conditions de sécurité optimale et moins d'attente.

**Ouverture déchèterie :**

**Mardi, Vendredi, Samedi :**  
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Dimanche :** de 9h à 13h

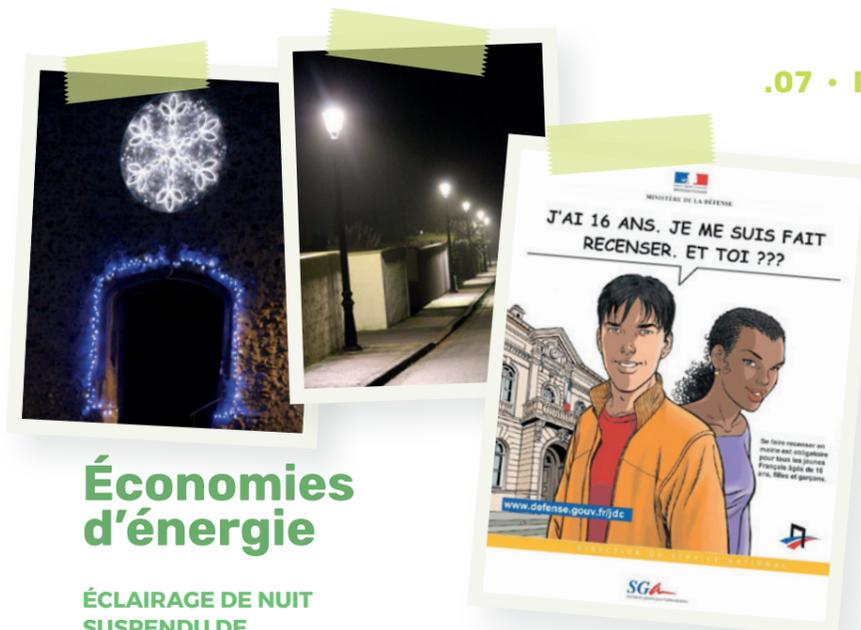
**Fermeture :** Lundi, Mercredi, Jeudi.

Pour toute information complémentaire sur le SIEED et retrouver le flash info taper : [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

Jean-pierre Vouters



Agrandissement et rénovation de la déchèterie de Garancières



## Économies d'énergie

### ÉCLAIRAGE DE NUIT SUSPENDU DE MINUIT À 6 HEURES

L'éclairage public de Béhoust est assuré depuis plusieurs années par des lampes à leds qui ont remplacé l'éclairage à lampes incandescentes très énergivores. En raison de l'augmentation du coût de l'énergie de ces derniers mois, la municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin.

Pour les illuminations de Noël, qui ont été installées par l'entreprise Goncalves père et fils, nous avons poursuivi cette politique énergétique en limitant les éclairages du centre villageois, l'église, la mairie et la salle des fêtes (photo illuminations de Noël).

## Nuisances sonores

Voici quelques rappels des réglementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie.

*Soyez attentifs au bien-être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant notamment les dispositions de l'article 10 de l'arrêté préfectoral des Yvelines n° 2012 346/0003 relatif à la lutte contre le bruit (vous pouvez retrouver l'intégralité dudit arrêté sur le site internet de la mairie rubrique Vivre à Béhoust/Environnement).*

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Les Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00**
- **Les Dimanches et Jours fériés de 10h00 à 12h00**

Beaucoup trop de travaux réalisés par les particuliers le week-end, dépassent les horaires autorisés, en particulier au-delà de 12 heures le samedi et le dimanche.

## Recensement des jeunes

Tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et citoyenneté et d'être inscrit d'office sur les listes électorales.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver

précieusement. En effet elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...)

Pour le recensement, les jeunes Béhoustiens doivent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

## Élections présidentielles et législatives

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les dimanches 10 et 24 avril 2022 s'est déroulée l'élection présidentielle. La participation des béhoustiens au 2<sup>ème</sup> tour a été très au-dessus de la moyenne nationale 346 votants pour 402 inscrits soit une participation de 86%.

**Résultats du second tour :**  
**346 votants, 56 abstentions (13,93%), 22 blancs ou nuls (5%)**

- **Emmanuel MACRON : 226 voix (70,85%)**
- **Marine LE PEN : 93 voix (29,15%)**

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Après l'élection présidentielle, se sont déroulées les élections législatives les dimanche 12 et 19 juin 2022. Pour ces élections la participation de l'électorat béhoustien a été supérieure à la moyenne de notre circonscription : 60,84% à Béhoust contre 52,67 dans notre circonscription

**Résultat second tour :**  
**229 votants, votes blancs et nuls 18.**

- **Aurore Bergé (La République en Marche) : 175 voix 76,42%**
- **Cédric Briolais (La France Insoumise) : 54 voix 23,58%**



## Anniversaire de notre centenaire

Madame Vallet mère de Marie-France Françon qui réside Rue de La Masse avec sa fille vient d'avoir 100 ans. Guy Pélissier a tenu à lui remettre au nom de la municipalité un bouquet pour son anniversaire le 15 décembre 2022. Toutes nos félicitations à notre alerte centenaire..

## État civil

### NAISSANCES :

**Éléa GILET** née le 9 juillet 2022. Fille de Romain GILET et de Tiphaine MARCHAL.

**Nathanaël ELEDO** né le 26 août 2022. Fils de Benoît ELEDO et de Lucie DECUIR.

**Claudia PÉLISSIER** née le 2 juin 2021. Fille de Olivier PÉLISSIER et de Marie LESPINE.

*Bienvenue à tous ces jeunes Béhoustiens.*

### MARIAGES :

**COURTIN Guillaume et LUCAS Marie-Laure**, le 22 janvier 2022.

**HEYER Gérard et ARNOULX DE PIREY DE SAINT ALBY-PISSARRO Catherine**, le 4 juin 2022

**GILON Yoann et MONTILLON Marine**, le 11 juin 2022

**CHARDRON Benjamin et GOURRIER Rebecca**, le 23 juillet 2022

**ASESIO Benjamin et TRÉVIDIC Emmanuelle**, le 17 décembre 2022.

*Tous nos vœux de bonheur.*

### DÉCÈS :

**Cécile BEAUMAIS** épouse DEBIAIS, le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Jamal ABOULFATH**, le 27 novembre 2022.

*Toutes nos condoléances aux familles éprouvées par le deuil.*

## Informations pratiques

### MA CARTE D'IDENTITÉ

La validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les adultes, pour les mineurs elle est de 10 ans. Attention pour vos voyages à l'étranger certains pays demandent une carte d'identité ayant une validité de 10 ans.

Pour le renouvellement de votre carte vous pouvez faire une pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

**Vous pourrez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :** <https://moncompte.ants.gouv.fr> :

- Vous saisissez votre état civil et votre adresse.
- Vous notez le numéro de pré-demande qui vous est attribué.
- Toujours sur le site de l'ANTS vous vous rendez sur la page « géolocaliser une mairie pour traiter ma demande »
- Vous rassemblez les pièces justificatives demandées.
- Rendez-vous au guichet de la mairie avec votre numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Vous retirerez votre carte d'identité dans la mairie où vous avez déposé votre demande.



### MAIRIE

Tél. : 01 34 94 67 70

**Permanences Téléphoniques** : de 9h30 à 12h et de 14h à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Secrétariat de mairie ouvert** : Mardi de 17h30 à 19h. Samedi de 10h à 12h.

**Courriel** : secretariat.behoust@orange.fr

**Site internet** : [www.behoust.fr](http://www.behoust.fr)



### ÉCOLE DU BOIS DE HOUX

Tél. : 01.34.87.21.40

**Horaires** : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

### Périscolaire :

**Horaires de la garderie du matin** :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
À partir de 7h30

**Horaires de la pause méridienne** :

De 12h à 13h30

**Horaires de la garderie du soir** :

Lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 19h  
Vendredi de 16h30 à 18h30.

### Vacances Zone C (Paris, Créteil, Montpellier, Toulouse, Versailles)

**Vacances de Noël** : du vendredi 16 décembre 2022 au soir au Mardi 3 janvier 2023 au matin.

**Vacances d'Hiver** : du vendredi 17 Février 2023 au soir au Lundi 6 Mars 2023 au matin.

**Vacances de Printemps** : du Vendredi 21 Avril 2023 au soir au Lundi 9 Mai 2023 au matin.

**Pont de l'Ascension** : du Mercredi 17 Mai 2023 au soir au Lundi 22 Mai 2023 au matin.

**Grandes vacances 2023** : Fin des cours vendredi 7 juillet 2023 au soir.

## Numéros d'urgence

### SAMU : 15

- Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale (malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, brûlure, intoxication...);
- Ou pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...).

### POLICE SECOURS / GENDARMERIE : 17

- Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...).

**À NOTER** : En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

### SAPEURS -POMPIERS : 18

- Pour signaler une situation de péril ;
- Ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route...).

**ATTENTION** : Lancer une fausse alerte auprès des pompiers ou du Samu, en faisant croire à un accident ou à un incendie par exemple, est un délit qui peut être puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 d'amende (article 322-14 du Code pénal).

### NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : 112

- Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen ;
- Par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France

**À NOTER** : Des numéros d'écoute et d'information existent également :

**Femmes victimes de violence** : 39 19

**Prévention du suicide** : 31 14

**Maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap** : 39 77

**Canicule info service** : 0800 06 66 66

**SAUR** (eau/assainissement) : 081 077 078

**SICAE-ELY** (électricité) : 01 34 94 68 00

**Gendarmerie de La Queue lez Yvelines** : 01 34 86 40 01

**Pharmacie de garde de nuit** : Il faut appeler la gendarmerie (voir N° ci-dessus ou le 17) qui prévient la pharmacie de garde.

**Pharmacie de garde de jour le dimanche et les jours fériés** : Connectez-vous sur [monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)

**ADMR** Aide à domicile en milieu rural : 01 34 86 63 00

**RIPAM** : Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels : 01 34 86 17 81 – [ripam@cccy.fr](mailto:ripam@cccy.fr)

**PAROISSE** : Béhoust fait partie du groupement paroissial de Houdan/Septeuil.

• **Contact pour un décès, mariage, baptême** : 01 30 59 61 39.

• **Infos sur Église Saint-Hilaire** : [behoust@gphoudan.fr](mailto:behoust@gphoudan.fr)

• **Site de la paroisse** : [www.gphoudan.fr](http://www.gphoudan.fr)



*Béhoust*



**Bulletin municipal de Béhoust**

1 Pl. du Village, 78910 Béhoust 

01 34 94 67 70 

[www.behoust.fr](http://www.behoust.fr) 

**Directeur de publication**

*Guy PELISSIER, Maire*

**Rédaction**

*Julie LAMBLLOT, Alain DUFAUD, Laetitia MARISSAL,  
Laura CHERDO, Elisabeth DUFAUD, Jean-Pierre VOUTERS*

**Photographies**

*Julie Lamblot, Jean-Pierre VOUTERS, Alain DUFAUD*

**Création et impression : Agence Créatis**

Tél. 01 30 46 80 02 | [agence-creatis.com](http://agence-creatis.com)

Pour la préservation de notre environnement  
sachez que la Gazette de Béhoust est  
imprimée sur du papier recyclé.